

ou d'assez grossier pour que la télévision l'enregistre, parce que cela m'influencerait comme d'autres députés sans doute.

J'espère que monsieur l'Orateur se chargera de la direction du reportage télévisé de nos délibérations à la Chambre, comme il le fait actuellement à l'égard des journaux, du *hansard* et d'autres services intéressant la Chambre. J'espère que la télévision de nos débats rendra au public le pouvoir de participation qu'il avait perdu. Les citoyens devraient tout voir et tout entendre, au lieu de recevoir ces fragments isolés, ces tronçons que leur offrent les médias. Je crois que monsieur l'Orateur protégerait mieux que personne nos droits de simples députés et aussi les droits du Parlement, ainsi que le droit du public de juger en connaissance de cause.

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je ne sais trop si je suis en mesure de jouer un rôle d'importance dans le débat actuel. Le sujet fait l'objet de discussions depuis quelque temps déjà. Divers points de vue ont été formulés. C'est une excellente idée, selon moi, que d'examiner la question à la Chambre aujourd'hui sans trop d'esprit de parti ni sans trop d'acrimonie. C'est un sujet sur lequel on peut, à ce stade, délibérer librement et ouvertement. D'aucuns prétendent qu'il n'a aucune importance à l'heure actuelle. Je ne suis pas d'accord. C'est une question importante, très importante même.

La télévision est devenue, à elle seule, le plus puissant moyen de communication de nos jours. Nous constituons ici le Parlement canadien et les quelques heures passées à déterminer le rapport entre le Parlement et la télévision devraient, à mon sens, être bien employées. Je crois devoir dire que je m'opposerais pour ma part, sauf en de très rares exceptions, à ce qu'on donne accès dans cette Chambre à une ou à des caméras de télévision. Les exceptions auxquelles je songe devraient se restreindre par exemple à l'exposé budgétaire et peut-être à certains autres événements dignes d'attention.

La télévision offre bien des possibilités dans le domaine de l'instruction mais, à l'heure actuelle, je la considère surtout comme un moyen de distraction, bien qu'elle soit jusqu'à un certain point une source de renseignements et d'éducation. C'est une opinion personnelle, mais je pense que bien des députés sont du même avis. Nous ne sommes pas ici pour distraire les gens et la plupart d'entre nous ne sont pas à la Chambre à titre d'éducateurs. Encore une fois, c'est une opinion personnelle. Je ne suis sûrement pas venu à la Chambre pour imiter Ed Sullivan ou devenir

une attraction nationale. Cela ne doit pas devenir, je crois, une condition préalable pour les futurs candidats au Parlement. Mais cela le deviendra sans doute si l'on donne accès un jour à la télévision à la Chambre. Il s'ensuivrait naturellement, je pense, que dans bien des cas, les meilleurs exécutants à la télévision deviendraient représentants au Parlement. Je ne crois pas que l'on doive nécessairement considérer la télévision comme un moyen de diffusion honnête. Je songe par exemple au jour, il y a quelques années, où feu John F. Kennedy, au cours de sa campagne électorale, s'engagea dans un grand débat avec M. Nixon à la télévision. On a admis dans le monde entier, je pense, que le comportement des deux candidats à la télévision, a joué un plus grand rôle dans le résultat final de la campagne que leurs propos devant les caméras. Il ne devrait pas nécessairement être ainsi, selon moi. On ne choisit pas nécessairement ce qu'il y a de mieux de cette façon.

J'ai eu une certaine expérience parlementaire dans une assemblée législative provinciale et depuis le peu de temps que je suis ici, j'ai surveillé ce que je pourrais appeler la fragmentation du Parlement actuel; on l'a morcelé. En voici un exemple: il y avait l'autre matin une liste de quatre très importantes séances de comité qui devaient toutes se tenir à la même heure, 9h. 30 du matin. Le leader de la Chambre, nous nous le rappelons tous, a dit que nous aurions toutes les occasions voulues au comité de dire ce que nous pensions de certaines questions. En quoi consistent ces occasions? Et maintenant on nous propose de téléviser cette fragmentation, de téléviser ce qui reste du Parlement actuel. J'aurais peut-être été dans de meilleures dispositions il y a six mois, lorsque le Parlement était effectivement un Parlement et que la direction des affaires du pays se faisait ici à la Chambre. J'aurais pu être alors plus enclin à admettre le reportage télévisé des débats mais je ne le suis certainement pas maintenant alors que la Chambre est fragmentée.

• (5.30 p.m.)

Je ne voudrais pas recommander le moins du monde la fermeture des tribunes pas plus que je ne voudrais proposer celle de nos tribunaux et de la Cour suprême. Mais, de façon analogue, je n'approuverais pas qu'on téléviser les séances de la Cour suprême. Il s'agit là de choses différentes que l'on ne peut mettre en parallèle.

Le député de Wellington (M. Hales) a donné une estimation assez alarmante de ce qu'il en